

Marine marchande du Canada—Loi

l'article 4 ne sera pas mis en vigueur avant janvier 1988; même si le ministre nous a dit qu'il ne le mettrait pas en vigueur avant janvier 1988, il serait quand même bon de s'assurer dans le projet de loi que ce serait ainsi.

Maintenant, comme je le disais, je voulais faire part à la Chambre de réflexions qui nous ont été données par des groupes qui ont comparu devant notre Comité. Ici, je mentionne la Fédération des pilotes du Saint-Laurent et des Grands lacs qui disaient dans leur mémoire: Avant même d'adopter l'article 4, nous vous soumettons qu'une véritable étude d'impact soit faite de ce projet de remboursement des frais par les usagers.

Le Syndicat national des cultivateurs présentait aussi un important mémoire en ce qui concerne l'article 4 et les effets possibles sur les fermiers, et je cite:

[Traduction]

Le projet d'article 4 réserve aux agriculteurs une imposition indirecte plus forte de leur revenu. L'article 4 ne fera qu'appauvrir davantage les agriculteurs. Il faut le retrancher totalement du projet de loi. Il est inopportun et injustifié à la lumière de la mauvaise situation financière où les agriculteurs se trouvent de toute évidence à l'heure actuelle.

● (1750)

Les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la situation économique est extrêmement critique, protestent énergiquement dans leur mémoire contre l'imposition de frais relatifs aux services de navigation.

[Français]

Et vous me dites, monsieur le Président, qu'il ne me reste tout simplement qu'une minute du temps de parole qui m'est alloué, et je n'ai pas encore traité des effets que l'application de l'article 4 aurait sur les pêcheurs de l'Atlantique. Mais j'aurai certainement l'occasion de revenir parler contre les effets de cet article et, surtout, de la façon dont cet article va affecter la région de l'Atlantique.

Monsieur le Président, avant de terminer, je vous dis que l'article 4 aura un effet dévastateur sur la région de l'Atlantique.

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part à ce débat. Je sais que mon ami le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) brûle d'envie d'entendre un autre de mes discours.

J'ai suivi attentivement le débat cet après-midi. Je l'ai trouvé intéressant, amusant et rempli d'ironie.

Une voix: Et sans rapport avec le sujet.

M. Benjamin: Je ne comprends pas que les députés ministériels n'aient pas la décence de rougir.

Je siége à la Chambre depuis 1968. Je ne me rappelle pas avoir entendu parler de l'idée du paiement par l'usager entre 1968 et 1974. Après les élections de 1974, les libéraux ont conservé le pouvoir et son redevenus majoritaires. L'encre avait à peine séché sur les bulletins de vote que l'honorable Otto Lang, l'ancien et naguère fameux ministre des Transports qui représentait la circonscription connue à l'époque sous le nom de Saskatoon—Humboldt, faisait des déclarations en 1974 et 1975 portant qu'il fallait réviser le tarif du Pas du Nid-de-corbeau. Je doute qu'après cette révision le gouvernement ait eu l'intention de le réduire. Il déclarait également que le moment était venu de commencer à mettre en pratique la notion du paiement par

l'usager. C'était devenu la politique du gouvernement de l'époque, et cette politique a été maintenue jusqu'à aujourd'hui. Les frais imposés aux usagers par les anciens gouvernements libéraux n'ont pas été abolis pendant la brève période au cours de laquelle le parti conservateur a exercé le pouvoir en 1979. Cependant, depuis 1974, les députés conservateurs qui siègent encore à la Chambre . . .

M. Forrestall: Il s'agit manifestement de votre exposé à l'étape de la troisième lecture.

M. Benjamin: . . . y compris l'actuel ministre des Transports (M. Mazankowski), ont prononcé de violentes diatribes contre ces épouvantables libéraux et cet abominable ministre des Transports qui imposaient le paiement par l'usager.

Je constate avec plaisir que les membres du parti libéral éprouvent en quelque sorte un repentir sur le tard. Ils conviennent maintenant qu'ils avaient tort. Ils l'admettent. Ayant changé d'avis, ils sont maintenant contre le paiement par l'usager. Cependant, j'ai remarqué que ce sont surtout les libéraux qui n'étaient pas députés entre 1974 et 1979 qui le disent. Ce sont les jeunes députés de l'arrière-ban libéral qui dénoncent les erreurs de leur propre parti.

J'ai entendu des conservateurs blâmer les libéraux pour leur politique du paiement par l'usager. J'entends maintenant des libéraux blâmer les conservateurs pour la même politique. Pourtant, ni les uns ni les autres n'ont la courtoisie de rougir.

Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) soit là. Je suis certain qu'il est le grand responsable de toute cette opération montée parce qu'il a désespérément besoin de plus d'argent. Il a une majorité au Cabinet qui lui permet de réduire au silence le ministre des Transports, que cette décision ne réjouit pas particulièrement. De toute façon, le problème n'est pas grave si l'on ne récupère qu'une petite partie des frais. Lorsqu'on s'aventure dans la récupération de la moitié, des trois quarts et de tous les frais, le système court à sa perte. Si je le dis, c'est que le projet de loi permet au ministre de faire payer les frais intégralement. Le projet de loi lui permet de faire selon son bon plaisir, ce qui réjouit le président du Conseil du Trésor, mais pas les agriculteurs, les pêcheurs, les expéditeurs de minerai de fer ni l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce système n'enchant pas les 12 sénateurs américains. Il convient de signaler que les conservateurs contribuent à saboter eux-mêmes les négociations sur le libre-échange. Comment peut-on être bête à ce point?

M. de Cotret: Vous devez bien le savoir.

M. Benjamin: Cette mesure aura des effets contraires à ce qu'on en espère lorsque les expéditeurs et les destinataires cesseront d'emprunter la voie maritime du Saint-Laurent. Il sera moins coûteux d'expédier le grain par la Nouvelle-Orléans.

M. Crosby: Tout est consigné, vous savez.

M. Benjamin: Oui, je l'espère.

Les ministériels, dans leur magnanimité, ont accepté quelques amendements au projet de loi au comité législatif. Ainsi, le gouvernement a accepté de ne pas réclamer les frais d'utilisation des brise-glaces sur la côte ouest. J'ignore pourquoi on n'a pas englobé également Hawaï et Fiji. Sur la voie maritime du Saint-Laurent, sur la côte est et dans le Nord, il faudra payer